



Child Welfare League of Canada  
Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada

---

## **Communiqué aux membres de la LBEC sur le projet de loi C-92**

**Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles  
des Premières Nations, des Inuits et des Métis**

Le 24 avril 2019

### **Contexte**

Il y a plus d'un an, une rencontre d'urgence a été convoquée par la ministre des Services aux Autochtones de l'époque, Jane Philpott, avec une promesse de d'élaborer le projet de loi conjointement avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Bien qu'une part de collaboration ait eu lieu entre les organismes, les leaders et le gouvernement quant au contenu du projet de loi, l'élaboration conjointe n'a pas eu lieu.

Au début de 2019, les organismes et leaders des Premières Nations, Inuit et Métis ont vu une ébauche du projet de loi, et ont recommandé certains changements. Le gouvernement n'a pas fourni de seconde ébauche. Le projet de loi a été déposé le 28 février 2019, et adopté en première lecture le jour même. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture le 3 mai 2019. Le projet de loi a été envoyé au Comité permanent du Sénat sur les Peuples autochtones pour étude préliminaire et est présentement en étude au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

### **Analyse du contenu du projet de loi C-92**

La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le Yellowhead Institute ont tous deux émis des déclarations sur le projet de loi C-92, en résumant le contenu et soulignant où le projet de loi répond ou non aux attentes.

Les deux organismes expriment leurs préoccupations quant au processus (élaboration non conjointe), au manque de financement et au manque de clarté sur la juridiction, et soulèvent des questions quant à la manière dont la notion « d'intérêt de l'enfant » sera mise en application.

Nous vous recommandons fortement la lecture de ces deux rapports qui offrent une analyse sérieuse du contenu du projet de loi et de sa pertinence. (En anglais seulement).

[https://fncaringociety.com/sites/default/files/legislation\\_bn\\_march\\_9\\_2019.pdf](https://fncaringociety.com/sites/default/files/legislation_bn_march_9_2019.pdf)

<https://yellowheadinstitute.org/bill-c-92-analysis/>

## **Sommaire des recommandations faites au Comité permanent du Sénat sur les Peuple autochtones**

9 avril 2019

Se prononçant au nom de la **Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations**, sa directrice générale, Cindy Blackstock, docteure en travail social, soutient que bien que le projet de loi C-92 soit un premier pas important dans la reconnaissance de l'autodétermination des peuples autochtones, ce dernier n'est pas suffisant. Comme le souligne le Yellowhead Institute, d'importantes lacunes sont présentes dans le projet de loi C-92. Selon Mme Blackstock, la juridiction, en tant que droit fondamental des Premières Nations, est essentielle et l'expression de ce droit requiert un financement adéquat, sans quoi les enfants seront à la merci des priorités politiques. Le projet de loi manque de clarté quant à la question de l'étendue des compétences différentes juridiction, ainsi que sur ce qui constitue un corps dirigeant autochtone. Mme Blackstock recommande l'adoption du Plan Spirit Bear pour remédier aux inégalités de financement pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Parlant au nom de **Services aux Autochtones Canada**, le sous-ministre Jean-François Tremblay soutient que le projet de loi C-92 est le fruit d'une concertation vaste et diversifiée à plusieurs niveaux, incluant les Premières Nations, les Inuit, les Métis, ainsi que les provinces et territoires. Le sous-ministre soutient qu'il s'agit d'une loi flexible qui ne préconise pas une approche unique, et que s'il est adopté, le projet de loi servira à affirmer le droit des peuples autochtones à décider de ce qui convient le mieux à leurs enfants, leurs familles et leurs communautés.

Se prononçant au nom de l'**Association des femmes autochtones du Canada**, la présidente Francyne Joe soutient que le projet de loi n'a pas été élaboré conjointement avec les femmes autochtones. Mme Joe souligne que bien que le projet de loi C-92 apporte un changement vital à la façon dont les choses se font présentement, des structures de financement au profit des communautés autochtones doivent y être clairement incluses pour qu'il soit accepté. L'ambiguïté touchant la définition de ce qui

constitue un corps dirigeant autochtone, ainsi qu'au sujet de quel conseil, gouvernement, ou autre entité a l'autorisation de représenter une communauté autochtone, est également préoccupante.

Kevin Page, président et PDG de l'**Institut des finances publiques et de la démocratie**, soutient que bien que la direction prise par le projet de loi C-92 soit positive et met l'accent sur la place et le rôle des services autochtones pour les enfants et les familles, le problème se situe au niveau du lien entre la juridiction et les ressources nécessaires. M. Pagé soutient que du financement devrait être accordé pour que le progrès puisse être établi par rapport à des résultats mesurables, et que la notion d'égalité réelle doit être définie.

**Cynthia Wesley-Esquimaux**, ancienne représentante spéciale de la ministre en matière de bien-être des enfants, a fait état de ses conversations avec de nombreux individus provenant de diverses communautés autochtones. Les communautés ont souligné leurs préoccupations quant à l'absence de financement dans le projet de loi C-92, ainsi qu'au fait que les standards en matière de bien-être de l'enfant qui sont appliqués ne reflètent pas les besoins des communautés. Il est important pour les familles et communautés autochtones de se pencher sur l'enjeu de la relation entre les travailleurs sociaux et les communautés, ainsi que sur le soutien à offrir aux jeunes qui n'ont plus accès aux services à l'enfance en raison de leur âge.

10 avril 2019

Parlant au nom du **Congrès des Peuples Autochtones**, le chef national Robert Bertrand, et la chef Lisa Cooper du Native Council of PEI, membre du CA du Congrès des Peuples Autochtones, soutiennent que le Congrès des Peuples Autochtones a été exclu du processus d'élaboration conjointe, et que le projet de loi C-92 ne répond pas aux besoins des autochtones établis hors-réserve et en région urbaine. Ils expriment leur préoccupation quant au manque de reconnaissance des enfants et familles autochtones non-inscrits et Métis, de l'absence de financement pour pallier aux manques dans les services hors-réserve, et au fait que l'enjeu de l'accès aux services hors-réserve ne soit pas traité.

Se prononçant au nom de l'**Association nationale des centres d'amitié**, et en tant que membre du CA de la National Indian Child Welfare Association, Jocelyn Formsma soutient que le projet de loi manque de clarté quant aux autochtones en milieu urbain, ce qui pourrait mener à leur exclusion. Le travail des organismes travaillant auprès de ces populations est très peu reconnu. Mme Formsma soutient la requête d'étendre les mandats hors-réserve et d'accorder la compétence aux peuples autochtones.

Le grand chef Arlen Dumas de l'**Assemblée des chefs du Manitoba** s'est opposé au projet de loi, demandant son abandon au profit de discussions constructives sur la

façon d'aller de l'avant. Parmi les préoccupations des chefs du Manitoba sont le manque de consultation réelle, le manque de financement, ainsi que l'approche uniforme pour tous les peuples autochtones présente dans le projet de loi. Les chefs soutiennent que le projet de loi va à l'encontre de la juridiction, des traités et des lois des peuples autochtones. Le projet de loi C-92 déroge au protocole d'entente signé entre le Canada et les chefs du Manitoba, qui déclarait leur intention de travailler ensemble sur les questions de bien-être de l'enfant.

Le grand chef Joel Abram, de l'**Association des Iroquois et des indiens unis**, s'est prononcé contre le projet de loi en raison de son manque de financement pour assurer l'égalité réelle, parce qu'il ne respecte pas la juridiction, et parce qu'il n'a pas été élaboré conjointement. Il soutient que certaines sections du projet de loi vont à l'encontre des droits garantis aux nations membres en Ontario.

11 avril 2019

Parlant au nom du **Conseil tribal de la Nation Nlaka'Paumux**, la directrice exécutive Debbie Abbot et Ardith Walkem soutient qu'il y a un manque de clarté quant au droit des enfants, et que la définition de « l'intérêt de l'enfant » doit être revue. Elles expriment leur malaise quant à la section 24 (disposition sur les liens plus étroits), puisque les lois autochtones établissent que la diplomatie découle des liens de parenté. Elles expriment également leur préoccupation quant à l'absence d'un droit de lien continu entre les jeunes n'ayant plus accès aux services à l'enfance en raison de leur âge et leurs frères et sœurs plus jeunes recevant toujours ces services.

Le grand chef Franis Kavanaugh de la **Nation Anishinaabe du Traité #3**, soutient que le projet de loi pourrait fondamentalement limiter les lois, institutions et pratiques autochtones. La position du Grand conseil du Traité #3 est que l'approche pan-autochtone préconisée par le projet de loi va à l'encontre des compétences uniques, de la gouvernance et du pouvoir législatif du Traité #3. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-92 ne soutient pas le Grand conseil en tant que nation, ni le travail sur le bien-être de l'enfant qui est effectué sur son territoire.

Le grand chef Constant Awashish, du **Conseil de la Nation Atikamekw**, exprime ses préoccupations quant à la capacité des instances fédérales, provinciales et des groupes autochtones d'arriver à une entente, et soutient que l'exercice des compétences va souffrir à moins qu'un accord ne soit trouvé dans les meilleurs délais.

**Mary-Ellen Turpel-Lafond**, professeur de droit à l'Université de Colombie-Britannique, déclare que le projet de loi C-92 représente un virage positif en matière de reconnaissance et d'affirmation des droits des peuples autochtones, et pour remédier aux enjeux sous-jacents qui sont présents dans les organismes de protection de la jeunesse au niveau provincial et territorial. Le projet de loi devrait inclure la mise en

œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, afin de le maintenir dans un contexte fort de droits de la personne, aligné avec les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.

### **Autres déclarations sur le projet de loi C-92**

L'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis se sont prononcés en faveur du projet de loi, bien qu'y suggérant des changements, notamment au niveau du financement.

La Nation Innu soutient que le projet de loi est inadéquat puisqu'il ne fournit pas de financement et ignore la décision du Tribunal canadien des droits de la personne en matière d'égalité réelle. <https://www.thewesternstar.com/news/regional/innu-nation-says-new-bill-relating-to-indigenous-children-is-inadequate-290255/> (en anglais)

Le chef régional de la Colombie-Britannique Terry Teggee, et Cheryl Casimer de l'exécutif politique du Sommet des Premières Nations, ont exprimé leur soutien au projet de loi, soutenant qu'il affirme le droit inhérent des peuples autochtones à la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille. <https://www.myprincegeorgenow.com/95806/first-nations-gain-jurisdiction-over-their-families-with-new-bill/> (en anglais)

Jeff Schieffer, des Services aux enfants et familles autochtones de Toronto, a exprimé ses préoccupations quant au fait que le projet de loi ne répond pas aux besoins des populations autochtones en milieu urbain en n'incluant pas les organismes autochtones en milieu urbain. <https://www.newswire.ca/news-releases/native-child-and-family-services-of-toronto-responds-to-federal-budget-initiatives-856678781.html> (en anglais)

Plusieurs chefs du Traité #6 se sont prononcés contre le projet de loi. <https://www.newswire.ca/news-releases/chiefs-reject-canada-s-child-welfare-law-bill-c-92-fails-to-address-first-nations-jurisdiction-873030719.html> (en anglais)

Pam Palmater a dénoncé le projet de loi à cause de son approche descendante et pan-autochtone, et du manque de financement inclus dans celui-ci. <http://indigenounationhood.blogspot.com/> (en anglais)

### **Prochaines étapes pour le projet de loi**

Lorsque l'étude du projet de loi sera terminée, la Chambre des communes en fera une troisième lecture et passera au vote. Ce communiqué sera mis à jour dans les semaines à venir, pour refléter les témoignages qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre des communes depuis le 11 avril.